

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT**NACHHALTIGKEITSGARANT 80 (FR0014005542)**

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/03/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**Type**

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux porteurs de parts : (i) une exposition partielle et variable déterminée en fonction d'un algorithme quantitatif à un actif risqué (ci-après l'« Actif Risqué »). L'Actif Risqué est composé de positions acheteuses et/ou vendeuses sur différentes classes d'actifs (actions, obligations) et intégrant des critères extra-financiers. Le solde de l'exposition correspond à une gestion prudente permettant le respect du mécanisme de protection ci-après, et (ii) un mécanisme de protection glissante au titre duquel la valeur liquidative sera au minimum égale à 80% de la valeur liquidative observée le premier jour ouvré de chaque mois.

Compte tenu du mécanisme de protection glissante, l'exposition à l'Actif Risqué pourra varier entre 0 et 150% et peut donc être considérée comme partielle. L'exposition à l'Actif Risqué pourra devenir nulle et dans ce cadre, il existe un risque de passage à une gestion prudente du FCP pendant un mois.

Caractéristiques essentielles du FCP :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le FCP conclut un instrument financier à terme lui permettant de bénéficier d'une exposition synthétique variable à la performance de l'Actif Risqué ainsi que du mécanisme de protection glissante.

L'univers d'investissement de l'Actif Risqué est composé au lancement du FCP de positions longues et/ou courtes au sein de deux classes d'actifs : Actions (via l'utilisation d'indices financiers) et Obligations d'état. Les indices utilisés pour la classe d'actifs « actions » sont des indices diversifiés rebalancés trimestriellement au moyen d'un modèle systématique qui représentent un investissement dynamique dans un panier d'actions des marchés de la zone euro ou des marchés nord-américains ou japonais. L'univers d'investissement des indices est composé d'actions d'entreprises sélectionnées en fonction de leur score ESG suivant la notation établie par Vigeo Eiris et BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, de contraintes de liquidité, de leur notation en matière de transition énergétique et de leur robustesse financière.

De plus, un score de démocratie reposant sur des critères établis en fonction de la signature de référentiels ESG internationaux, de normes sur les critères sociaux relatifs aux droits de l'homme, sur les armes controversées, sur l'inégalité entre les sexes, sur la liberté d'expression ainsi que sur des critères de gouvernance et de lutte contre la corruption, en faveur de la stabilité politique et de l'État de droit sont également utilisés pour la classe d'actifs « Obligations d'état ».

L'application d'une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques telles que le Risque lié à la prise en compte de critères ESG ou le Risque lié à une allocation systématique intégrant des critères extra-financiers.

Une réallocation automatique entre les différents sous-jacents de l'Actif Risqué est effectuée quotidiennement au moyen d'un algorithme. Une diversification optimale selon la Société de Gestion sera obtenue en appliquant un modèle d'optimisation systématique du ratio risque/rendement basé sur des données historiques (performance, volatilité et corrélation). Par ailleurs, l'Actif Risqué bénéficie également d'un mécanisme de contrôle de volatilité dont l'objectif est de maintenir sa volatilité annuelle à un niveau cible autour de 12%.

Le FCP bénéficie également d'un mécanisme de protection glissante. Le niveau de protection est réévalué tous les mois. Ainsi, chaque valeur liquidative du FCP sera au minimum égale au niveau de protection du mois en cours réévalué comme étant égal à 80% de la valeur liquidative observée le premier jour ouvré de chaque mois à l'exception du premier jour ouvré de chaque mois où la valeur liquidative sera au minimum égale à 80% de la valeur liquidative observée le premier jour ouvré du mois précédent. Ainsi, le mécanisme de protection glissante est activé au moyen d'un mécanisme quantitatif ; il varie chaque jour en fonction à la fois d'une part de l'évolution de la performance de l'Actif Risqué et d'autre part des niveaux de protection acquis au titre du mécanisme de protection glissante tel que détaillé ci-dessus. L'exposition à l'Actif Risqué pourra varier entre 0 et 150% et peut donc être considérée comme partielle. L'exposition à l'Actif risqué pourra devenir nulle et dans ce cadre, il existe un risque de passage à une gestion prudente du FCP pendant un mois.

L'exposition à l'Actif Risqué étant mise en œuvre via la conclusion d'un instrument financier à terme (y compris des TRS), le FCP pourra dans le cadre de cette réplique synthétique investir son actif dans des instruments du marché monétaire et pourra utiliser des techniques employées aux fins d'une gestion efficace de portefeuille (opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres).

La stratégie du FCP est considérée comme active. Le FCP n'a pas d'indicateur de référence à des fins de comparaison de performance.

Autres informations :

- **Détail des actifs traités :** le FCP investira principalement dans des titres financiers (actions internationales, obligations), des dépôts, des OPCVM et des contrats financiers (swaps)

- **Durée d'investissement recommandée :** 5 ans au minimum.

- **Affectation des sommes distribuables :** capitalisation

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et fréquence des ordres de rachat :** quotidienne. La valeur liquidative est établie chaque jour ouvré de la Bourse de Paris, Francfort, New York, Tokyo et Amsterdam, à l'exception des jours fériés légaux français et est calculée le jour ouvré suivant.

- **Conditions de souscription et de rachat :** Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées par le dépositaire BNP Paribas, - 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin - du lundi au vendredi à 16 heures, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant et réglées ou livrées dans les 5 jours ouvrés suivant la date de calcul de la valeur liquidative.



Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte limitée du capital et dans ce cadre attendre une protection glissante de leur capital au titre de laquelle la valeur liquidative sera au minimum égale à 80% de la valeur liquidative observée le premier jour ouvré de chaque mois. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- De plus amples informations sur le Produit, y compris le dernier prospectus, document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire, les derniers prix publiés des actions, le rapport annuel, la description de l'investissement, peuvent être obtenues gratuitement auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La gestion de type assurance de portefeuille et la protection permanente justifient la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : ces instruments peuvent impliquer une série de risques pouvant impacter la valeur liquidative.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Votre FCP bénéficie d'un mécanisme de protection glissante dont le niveau de protection est réévalué tous les mois. Ainsi, chaque valeur liquidative du FCP sera au minimum égale au niveau de protection du mois en cours réévalué comme étant égal à 80% de la valeur liquidative observée le premier jour ouvré de chaque mois à l'exception du premier jour ouvré de chaque mois où la valeur liquidative sera au minimum égale à 80% de la valeur liquidative observée le premier jour ouvré du mois précédent. Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 5 ans

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. Le Produit bénéficie toutefois d'un mécanisme de protection décrit ci-dessus dans la partie « Objectifs ».		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.580,54 EUR	5.439,33 EUR
	Rendement annuel moyen	-24,19%	-11,47%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.649,78 EUR	7.985,73 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,50%	-4,40%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.289,78 EUR	11.547,93 EUR
	Rendement annuel moyen	2,90%	2,92%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.312,59 EUR	17.150,87 EUR
	Rendement annuel moyen	23,13%	11,39%

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant certaines des meilleures et des pires performances, ainsi que la performance médiane du Produit et/ou de l'indice de référence approprié simulée à partir de scénarios tirés des 10 dernières années.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM.

En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.



QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	231 EUR	1.396,85 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,31%	2,38% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,30% avant déduction des coûts et de 2,92% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2023.	192 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	39 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires) et l'ordre de rachat sera exécuté selon le calendrier décrit dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 2 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

